

CAMPUS FRANCE

Choisir la France

www.campusfrance.org





La France,
3^e pays
d'accueil
pour les
étudiants
étrangers
et 1^{er} pays
d'accueil non
anglophone



CHOISIR LA FRANCE	
p.4	Introduction
p.8	Les diplômes
p.10	Les diplômes nationaux professionnels niveaux L2 et L3
p.12	La formation doctorale
p.14	Les universités
p.16	Les Grandes Écoles et les Écoles supérieures <ul style="list-style-type: none"> • les formations d'ingénieur • les formations en commerce et management
p.18	Les écoles d'art
p.20	Les écoles d'architecture, les écoles spécialisées
VENIR ÉTUDIER EN FRANCE	
p.22	Introduction
p.24	Le choix de la formation
p.26	S'inscrire dans un établissement français
p.28	Les bourses et financements
p.30	La demande de visa
VIVRE EN FRANCE	
p.32	Introduction
p.34	Se loger
p.36	Travailler, s'assurer
p.38	Vie culturelle - Vie associative
p.40	Combien coûte... ?
p.42	L'AGENCE CAMPUS FRANCE
p.44	WEB

L'internationalisation affichée

Une dynamique qui se retrouve dans les stratégies des établissements d'enseignement supérieur : intégration d'un cursus ou d'un stage à l'étranger, mise en place de cours en anglais, diplômes conjoints, labels internationaux, programmes de mobilité comme Erasmus+, délocalisation à l'étranger des établissements, autant d'opportunités qui permettent de construire un parcours à dimension internationale.



La France doit ses performances à la qualité de ses formations et à sa capacité de recherche et d'innovation

Choisir la France

Avec plus de 270 000 étudiants étrangers, soit 12% des étudiants, la France reste le 3^e pays d'accueil des étudiants en mobilité, après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

Une recherche de haut niveau

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques. Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- 12 lauréats de la médaille Fields (dont Arthur Avila en 2014) sont Français. La France se situe au 2^e rang, juste après les États-Unis, pour sa performance en mathématiques.
- La France fait partie des pays les plus représentés parmi les lauréats du prix Nobel (56), avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Une offre diversifiée et performante

75 universités, plus de 200 écoles d'ingénieur, 200 écoles de commerce et management, 120 écoles supérieures d'art publiques, 20 écoles d'architecture auxquelles s'ajoutent 3 000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design.

Une offre de programmes en anglais qui se diversifie : plus de 800 formations sont enseignées en anglais dans tous les domaines. Ce réseau couvre l'ensemble du territoire français, il est un des atouts de l'enseignement supérieur français avec une offre de formation de qualité présente dans toutes les régions.



Assurer la qualité de sa formation

L'État investit fortement dans l'enseignement supérieur : 6,9 % du PIB consacré aux dépenses d'éducation (moyenne de l'OCDE : 6,1 %), les « Investissements d'Avenir » avec 18,9 milliards et une dépense nationale de 23,05 milliards prévue en 2015. **L'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant** (plus de 11 000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, de garantir l'équivalence entre les diplômes sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.

Il n'est fait aucune distinction entre les étudiants étrangers et les étudiants français : les exigences d'accès sont identiques, les diplômes délivrés et les coûts d'inscription sont les mêmes, quelle que soit la nationalité des étudiants.



**La France,
première
destination
touristique
mondiale**

Site officiel
du tourisme en France
www.rendezvousenfrance.com

Portail cartographique de
la France (IGN)
www.geoportail.fr

Offices de Tourisme
et Syndicats d'Initiative
www.tourisme.fr

Au cœur de l'Europe

les atouts du vivre en France

Une qualité de vie certaine

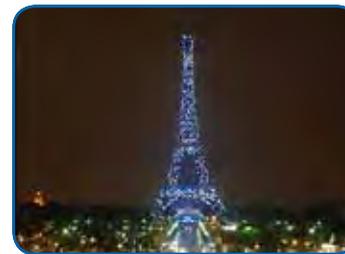
Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permet tous les loisirs.

Un dynamisme culturel envié

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde.
<http://francefestivals.com>

Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. La proximité de villes comme Amsterdam, Londres, Berlin, Bruxelles, Barcelone, Munich ou



encore Milan, sont autant d'occasions de découvrir l'Europe le temps d'un week-end ou d'un plus long séjour. Preuve de la réalité européenne, de nombreux établissements français intègrent des parcours européens à leurs formations, cours ou stages en entreprise.

La Francophonie, une ouverture sur le monde

La langue française, parlée par plus de **220 millions de personnes dans le monde**, est la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents. Le français est la langue de travail avec l'anglais et l'allemand de l'Union Européenne et ses trois capitales Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg sont francophones. Le français est aussi l'une des 6 langues de travail à l'ONU, l'une des deux langues officielles du Comité International Olympique, l'une des langues officielles de l'Union Africaine...

Campus France, l'Agence nationale au service des étudiants étrangers pour la réussite de leur projet d'études en France. Depuis mai 2012, Campus France gère l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers (inscription avec attribution de la bourse, accueil, logement et suivi pendant le séjour).

L'Agence Campus France accompagne toutes les étapes du projet d'études : promotion, information, inscription en ligne, préparation au départ, accueil.

Le site campusfrance.org et les Espaces Campus France sont les moteurs de ce dispositif :

- **campusfrance.org** : s'informer, choisir sa formation du niveau Licence au niveau Doctorat, s'inscrire, préparer et financer son séjour...

- **Les Espaces Campus France** : Plus de 200 Espaces dans plus de 110 pays pour accueillir et guider les étudiants.

www.campusfrance.org
> Près de chez vous

Les diplômes

Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour d'une architecture européenne commune - LMD - qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en ECTS* :

■ **Licence = 6 semestres = 180 ECTS**
(Baccalauréat ou équivalent + 3 années)

■ **Master = 10 semestres = 300 ECTS (L+M)**
(Baccalauréat ou équivalent + 5 années)

■ **Doctorat = 16 semestres = 480 ECTS (L+M+D)**
(Baccalauréat ou équivalent + 8 années)

• Les universités délivrent des diplômes nationaux qui possèdent la même valeur, quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés.

• Le Titre d'ingénieur est un diplôme national et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

• Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion, reconnues par l'État, dont les diplômes sont visés par le Ministère de l'enseignement supérieur et

de la recherche, ou encore ont obtenu des labels ou des accréditations internationales.

• Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.



À noter

Les centres ENIC-NARIC délivrent aux étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans leur pays une attestation de comparabilité qui permet d'évaluer leur diplôme pour une équivalence dans le système français.

Réseau ENIC-NARIC : www.enic-naric.net

Site France : www.ciep.fr/enic-naricfr/comparabilite.php

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État

ANNÉES D'ÉTUDES

GRADES
DIPLÔMES

LE SYSTÈME LMD

9	18 semestres (+ 9 années)	• Diplôme d'État de Docteur en Médecine	ÉCOLES DOCTORALES	
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années) 480 ECTS	• Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent.		
7				
6	12 semestres (+ 6 années)	• Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire • Diplôme de Docteur en Pharmacie	• Mastère spécialisé - MS • Master of Business Administration - MBA	• HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	• Master recherche • Master professionnel • Titre d'ingénieur	• Titre d'ingénieur • Master of Science - MSc • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Écoles	• Diplôme des Écoles d'art - DNSEP • Diplôme d'État d'architecte • Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	• Licence • Licence professionnelle		• Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP • Diplôme d'études en architecture
2	4 semestres (+ 2 années) 120 ECTS	• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT	• Admission en première année des Grandes Écoles • Classes préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE	• Diplôme des Écoles d'art - DMA • Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA
1		Universités	Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)

Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = entrée dans l'enseignement supérieur

*Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

http://ec.europa.eu/education/tools/ects_fr.htm

À savoir

Tous les étudiants étrangers, en cours d'études supérieures dans leur pays, peuvent demander une inscription dans l'enseignement supérieur français, s'ils répondent aux critères d'admission.



Les diplômes nationaux professionnels niveaux L2 et L3

Le développement des compétences, l'exigence de connaissances technologiques approfondies et des savoir-faire opérationnels sont les conditions de l'insertion professionnelle. Pour répondre à ces exigences, l'enseignement supérieur français a créé des diplômes nationaux de niveau L qui associent théorie et pratique, apprentissage de méthodes et d'outils au cours de stages et garantissent un niveau professionnel performant.

Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS)

Le BTS est un diplôme national professionnel (120 ECTS) délivré dans 88 spécialités de différents domaines du tertiaire ou technologique : arts plastiques, industrie, production et services. La préparation d'un BTS s'effectue en deux ans et est généralement proposée dans les Sections de Technicien Supérieur (STS) des lycées publics et privés. Ce diplôme permet une insertion immédiate dans la vie active en tant que technicien spécialisé.

Liste des spécialités des BTS : www.sup.adc.education.fr/btslst/



19 spécialités en agriculture et agroalimentaire sont également proposées afin de préparer un **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**

Liste des BTSA : www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa.html



Les Diplômes Universitaires de Technologie (DUT)

Le DUT est un diplôme national professionnel (120 ECTS) préparé dans les Instituts Universitaires de Technologies (IUT) qui sont une des composantes de l'université. Le DUT se prépare en deux ans dans les secteurs tertiaires ou technologiques avec 25 spécialités : 16 dans le secteur production et industrie (science et génie des matériaux, génie mécanique et productique...) et 9 dans les services (administration, communication, gestion, information...). Cette formation professionnalisante, avec souvent un stage obligatoire et la possibilité d'entrer directement dans la vie active, permet aussi une poursuite d'études vers les écoles d'ingénieur ou de commerce.

113 IUT dans toute la France proposent 685 DUT : www.iut-fr.net



Les Licences Professionnelles

Après deux années validées dans l'enseignement supérieur, la Licence professionnelle permet d'acquérir en 1 an un diplôme national professionnel (180 ECTS). La formation est proposée dans les universités ou les IUT.

1 400 Licences regroupées en 8 grands domaines : agriculture, pêche, forêt et espaces verts ; communication et information ; échange et gestion ; génie civil, construction, bois ; mécanique, électricité, électronique ; production et transformations ; services aux collectivités ; services aux personnes. Les stages professionnels et les enseignants intervenants de l'entreprise en font une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion professionnelle ; plus de 40 000 étudiants sont inscrits en Licence Professionnelle.

Liste des Licences professionnelles : www.iut-fr.net/formations-et-diplomes/la-licence-professionnelle.html

Le catalogue en ligne des formations professionnelles supérieures françaises

www.campusfrance.org
> Trouvez votre formation
> Catalogues > Licence

La totalité des BTS, des IUT et des Licences Professionnelles sont accessibles avec les adresses et contacts des établissements dans le catalogue en ligne des formations supérieures françaises.

Les fiches Diplômes

www.campusfrance.org
> Espace documentaire
> Offre de formation, domaines d'études et de recherche
> Fiches Diplômes

Elles présentent les spécificités de chacun de ces diplômes, l'accès et les possibilités de poursuite d'études : BTS, DUT, Licence professionnelle, IAE, Masters Spécialisés...



Des diplômes de niveau L qui associent théorie et pratique et garantissent un niveau professionnel performant

La formation doctorale

Tous les étudiants titulaires du grade ou niveau de Master peuvent se porter candidats à une inscription en Doctorat. La formation dure, en principe, 3 ans et permet l'obtention, après soutenance d'une thèse, du grade de Docteur.

La recherche scientifique en France : une priorité

La France consacre 2,26% de son PIB à la recherche et développement. Cet effort lui assure le 4^e rang mondial dans le système européen de brevets et enfin le 6^e rang mondial des dépôts de brevet par la voie internationale ; le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) se trouve au premier rang mondial en nombre de publications scientifiques (classement Scimago, 2013 - www.scimagoir.com).

Plusieurs dispositifs assurent la vitalité de la recherche française :

- l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui gère les financements sur projets de recherche ;
- De nouveaux outils de financement
 - Les Investissements d'Avenir : 35 milliards d'euros dont 18,9 milliards pour l'enseignement supérieur et la recherche.
 - Les Initiatives d'Excellence (IDEX) : financement de 7,7 milliards d'euros pour soutenir des projets scientifiques en partenariats étroits avec les Universités, les Grandes Écoles et les organismes de Recherche.
 - Les Laboratoires d'Excellence : 7,9 milliards d'euros pour soutenir les laboratoires de très haut niveau scientifique, reconnus au niveau international.
- un soutien accru aux départements Recherche et Développement (R&D) des entreprises.

La formation doctorale

Elle s'effectue au sein d'une équipe d'accueil (EA) ou d'une unité mixte de recherche (UMR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse.

Majoritairement rattachées aux universités, plus de 250 Écoles Doctorales fédèrent des équipes de recherche autour de thématiques scientifiques. Elles organisent et coordonnent les formations doctorales et garantissent la mise en œuvre de projets scientifiques cohérents.

La demande d'inscription en Doctorat se fait auprès de l'École Doctorale.

◆ Le catalogue des Écoles Doctorales, bilingue français/anglais

<http://d.campusfrance.org>

Le catalogue des Écoles Doctorales permet de consulter en ligne les offres de thèse et de post-docs proposés par les Écoles Doctorales. La consultation des sujets de thèse, les informations disponibles (axes de recherche, laboratoires associés, financement, contacts...), les modes de recherche par mots clés (20 000), disciplines (80 thématiques) et régions font de ce catalogue un outil complet et performant pour choisir une offre doctorale adaptée.



Financer son Doctorat

Le financement de la thèse est très souvent un pré-requis pour l'inscription en Doctorat.

• **Le contrat doctoral** : ce dispositif public de financement des études doctorales renforce la dimension d'expérience professionnelle de recherche attachée à la formation doctorale. Ouvert à tous les titulaires d'un Master ou diplôme équivalent, sans condition d'âge, il est d'une durée de 3 ans et offre toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, ainsi qu'une rémunération avec un minimum garanti mensuel de 1680 euros brut. Il est identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et ce sont les écoles doctorales qui en organisent le recrutement.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Doctorat > le financement doctoral > Contrat doctoral

• Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Les CIFRE permettent à de jeunes chercheurs de réaliser leur thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise. Le doctorant doit être titulaire d'un Master ou d'un diplôme d'école d'ingénieur. www.anrt.asso.fr

• La cotutelle internationale de thèse

Régie par une convention entre deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français, l'autre étranger, elle permet au doctorant de préparer sa thèse dans son pays et en France avec des modalités précises (convention, période d'alternance, soutenance et financement...)

La cotutelle de thèse est en principe assortie d'une aide financière qui sert prioritairement aux frais occasionnés par la mobilité du doctorant.

Les Doctorats Erasmus Mundus - DEM

Des bourses à temps plein sont accordées aux étudiants sélectionnés pour participer à l'un des programmes communs, labellisé *Erasmus Mundus*, au niveau du Doctorat. Ces bourses varient en fonction des programmes et incluent les frais d'inscription, de déplacement, le coût de la vie, etc.

Afin de bénéficier d'une bourse *Erasmus Mundus*, il faut :

- identifier le programme *Erasmus Mundus* approprié au projet de recherche.
- présenter une demande à l'université qui organise l'*Erasmus Mundus* au sein du consortium. Les demandes sont généralement adressées entre octobre et décembre.

Il n'est possible de présenter au maximum que **3 candidatures en même temps**.

<http://eacea.ec.europa.eu> > Erasmus Mundus > Selected projects > Joint doctorates

Agence Erasmus+ : www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-mundus

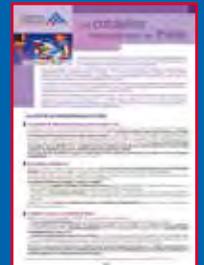
À noter

2014-2020 : Erasmus+

Le nouveau programme EU pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de 14,7 milliards d'euros, dont 77,5 % pour l'éducation, qui reprend le programme Erasmus se veut plus efficace et plus innovant et intègre l'ouverture aux études doctorales

www.erasmusplus.fr

La cotutelle internationale de thèse



www.campusfrance.org
> Financez vos études

Trouvez votre financement grâce au moteur de recherche CampusBourses.

42% des doctorants sont des étudiants étrangers. Il s'agit de la plus forte proportion au monde.

Les universités

Contrairement aux pays anglo-saxons, la part de l'enseignement privé reste faible en France. Financées par l'État, plus de 70 universités publiques sont réparties sur tout le territoire. Elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent une même valeur académique, quelle que soit l'université, de la Sorbonne aux sites alpins des universités de Grenoble ou Chambéry, jusqu'au campus insulaire de l'université de Corte.

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines

Les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...), les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

À noter

Les Diplômes d'Université (DU)

Sous des appellations multiples, Diplôme d'Université, (DU), Diplôme Inter-Universitaire (DIU), ces diplômes d'établissement répondent à des orientations spécifiques d'une université ou à un besoin économique régional. Les DU ne sont pas des diplômes nationaux, mais ils peuvent être l'opportunité, pour un étudiant étranger, d'acquérir une spécialisation et une expérience universitaire dans un domaine précis.

La recherche, une composante structurelle des universités

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

En témoignent les récompenses internationales, médailles Fields et Prix Nobel, attribués à des chercheurs issus des laboratoires associés aux universités. Plus de 250 Écoles Doctorales, animées par plus de 100 000 chercheurs, assurent la formation à la recherche en étroite liaison avec plus de 1 200 laboratoires de recherche et délivrent plus de 12 000 Doctorats par an. Les Écoles Doctorales françaises sont très ouvertes à l'international : 42% des doctorants sont des doctorants étrangers.

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'université fait la preuve de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux évolutions du monde.

- les formations d'ingénieur délivrent environ 30% des Titres d'ingénieur en France ;
- plus de 2 000 Licences Professionnelles ;
- les formations de techniciens, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui offrent 25 spécialités ;
- les formations de management, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- les sciences politiques et l'économie avec les 10 Instituts d'Études Politiques (IEP) dont Science Po Paris ;
- le journalisme et la communication : avec, par exemple, l'École des Hautes études en Sciences de l'Information et de la Communication (CELSA), le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de l'université de Strasbourg, le CFJ...

À noter

L'université a mis en place un dispositif spécifique afin de favoriser la réussite au niveau L, le Plan de réussite en LICENCE : l'étudiant bénéficie d'un encadrement spécifique (accueil, enseignant référent, tuteur étudiant), de la possibilité d'une réorientation et de l'appui des structures d'orientation et d'insertion professionnelle pour évaluer et réussir ces premières années d'enseignement supérieur. Le plan Licence : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid55536/plan-pluriannuel-pour-la-reussite-en-licence.html

◆ www.campusfrance.org

>Espace documentaire >Offre de formation >Fiches diplômes >diplômes des IAE

◆ www.campusfrance.org

>Espace documentaire
>Informations sur les établissements
>Fiches établissements >Universités

Une redéfinition de la carte universitaire et scientifique, par la loi du 22 juillet 2013 : 25 regroupements pour renforcer les synergies entre les acteurs et l'attractivité internationale des sites

Les communautés d'universités et établissements - COMUE

Ces nouveaux regroupements d'établissements ont pour objectif de coordonner les offres de formation et les stratégies de recherche et de transfert des établissements publics d'enseignement supérieur sur un territoire donné par la mutualisation des moyens entre universités, écoles, organismes de recherche afin de constituer des grands pôles d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. En tant qu'établissement à part entière, elles délivrent des diplômes.

carte de la recherche/ Comue en France



Les études de médecine

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles d'au moins 3 ans et associent une université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires français (CHRU). La première année commune aux 4 filières - médecine (+kinésithérapie), chirurgie dentaire, pharmacie et maïeutique (sage-femme) des études de santé (PACES) est accessible avec un Baccalauréat ou l'équivalent de préférence scientifique et donne accès à 4 concours distincts. Chaque concours est associé à un *Numerus Clausus* (nombre total de places disponibles fixé chaque année pour l'ensemble des filières), la poursuite d'études est conditionnée par le rang obtenu.

Modalités d'accès des étrangers aux études de médecine :

Un étranger n'ayant pas encore obtenu de diplôme de médecine dans son pays doit, quel que soit son niveau d'études, suivre la 1^{ère} année du 1^{er} cycle (PACES) et passer le concours de fin d'année. S'il réussit ce concours, il intègre alors le niveau qu'il avait atteint dans son pays, après examen de son dossier.

- Pour l'accès en 3^e cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé par les Ambassades de France.
- Le DFMS, Diplôme de formation médicale spécialisée (1 à 2 ans) et le DFMSA, Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (6 mois à 1an) sont des spécialisations accessibles aux médecins généralistes ou spécialistes diplômés étrangers.

http://www-ulpmed.u-strasbg.fr/medecine/DFMS_DFMSA/index.htm

Contacts auprès de l'Ambassade de France.

- Toutes ces formations requièrent en français au moins le niveau B2 du CERL.

La France compte 2,3 millions d'étudiants. 61% des étudiants sont inscrits dans les universités

Les Grandes Écoles et les Écoles supérieures

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires. Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée et la reconnaissance d'une formation exigeante.

Les Grandes Écoles délivrent des diplômes (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) avec le grade de Master reconnu par l'État

Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : *Bachelor* (3 ou 4 années d'études supérieures), *Master of Science - MSc* (4 ou 5 années d'études supérieures), *MBA (Master of Business Administration)*, *Mastère Spécialisé - MS* (Master + 1 année).

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué. De nombreuses écoles proposent une entrée dès le baccalauréat pour un cursus de 5 années.

Spécialement conçues pour les étudiants étrangers, des admissions parallèles sur titre sont possibles, avec des cursus qui varient de 2 à 5 ans selon le niveau d'entrée accordé par l'établissement. Conférence des Grandes Écoles (CGE) : www.cge.asso.fr

Les formations d'ingénieur

La France compte plus de 200 écoles d'ingénieurs, publiques et privées, qui couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Elles présentent des caractéristiques communes, gages de qualité de la formation d'ingénieur qui confère le grade de Master. **Le Titre d'ingénieur est un diplôme national et permet l'inscription en Doctorat.**

Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.). Les frais d'inscription pour un diplôme d'ingénieur ont été fixés pour l'année 2014-2015 à 610 euros par an.

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : www.cdefi.fr

le Titre d'ingénieur en France



◆ www.campusfrance.org

- > Espace documentaire
- > Offre de formation > Fiches diplômes
- > Titre d'ingénieur



Les formations en commerce et management

Les Grandes Écoles de commerce et de gestion bénéficient de reconnaissances officielles spécifiques :

- le « visa » délivré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'inscription au Chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles ;
- la reconnaissance du grade de Master pour certains diplômes délivrés.

Les écoles de commerce et de gestion, très nombreuses et de différents niveaux, proposent des filières et des pédagogies adaptées à l'évolution de l'environnement économique et aux nouvelles pratiques du management, souvent articulées autour de stages et d'échanges internationaux.

Pour les concours d'entrée, une grande majorité des écoles se regroupe et présente des épreuves communes. Environ 190 écoles recrutent juste après le baccalauréat.

Elles sont en grande majorité privées et les frais de scolarité peuvent varier de 4 000 à 30 000 euros par an.

À noter

Les labels CGE, EQUIS, AACSB et AMBA des écoles de commerce et de gestion, gages d'une adéquation aux standards internationaux, sont attribués aux écoles ou aux diplômes délivrés. Ils certifient une reconnaissance internationale.

◆ www.campusfrance.org

- > Espace documentaire > Information sur les établissements
- > Fiches établissements

Les Grandes Écoles concernent également les filières de l'administration publique (ENA), de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les Écoles Normales Supérieures (ENS) ou encore les filières agronomique ou vétérinaire.

Les Écoles Normales Supérieures

Il existe 4 Écoles Normales Supérieures, à Cachan, Lyon, Paris et Rennes. Elles forment des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques.

Pour les étudiants étrangers, une sélection est organisée avec des modalités propres à chaque école.

Les Écoles Nationales Vétérinaires

Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires : à Paris (Maisons-Alfort), à Lyon, à Nantes et à Toulouse. Elles recrutent à différents niveaux, par le biais de 4 concours communs. La sélection peut se faire sur épreuves ou sur titres, dossier et entretien. Les formations assurées dans les 4 ENV sont validées par le DE (diplôme d'État) de Docteur vétérinaire, obligatoire pour exercer la profession.

6 écoles françaises parmi les 15 meilleurs Masters en management

(Financial Times 2013)

Les Écoles supérieures d'art

Beaux-arts, métiers d'art, arts appliqués... les Écoles Supérieures d'art en France sont très nombreuses. Souvent sélectives, elles proposent des cursus en 2 à 5 ans après le baccalauréat. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistique. Il existe dans le domaine des arts une distinction entre "Arts Appliqués" et "Beaux-Arts" en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle. www.rncp.cncp.gouv.fr. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistiques.

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design publiques : les diplômes nationaux

46 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous les tutelles des Ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations, en 3 ou 5 ans, à la création plastique et visuelle (art contemporain et design). Des accès sont possibles en 2^e ou 3^e année. Liste des écoles publiques : www.andea.fr

Les Écoles Nationales Supérieures d'Art : les diplômes d'établissements

Ces écoles, très sélectives délivrent des diplômes qui confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) - www.ensad.fr
 - l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) - www.ensba.fr
 - l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI - Les Ateliers) - www.ensci.fr
 - l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) - www.enp-arles.com
 - le Fresnoy - Studio National des arts contemporains - www.lefresnoy.net
- Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat + 2 années :
- l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) - www.ensatt.fr
 - la Femis - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS) - www.lafemis.fr



La France, référence internationale dans les domaines de l'art et de la culture



Les Écoles supérieures d'arts appliqués publics (ESAA)

proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 2 ans (BTS at DMA) ou 5 ans (DSAA), pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...) : <http://designetartsappliquees.fr>

Les Écoles supérieures d'art privées

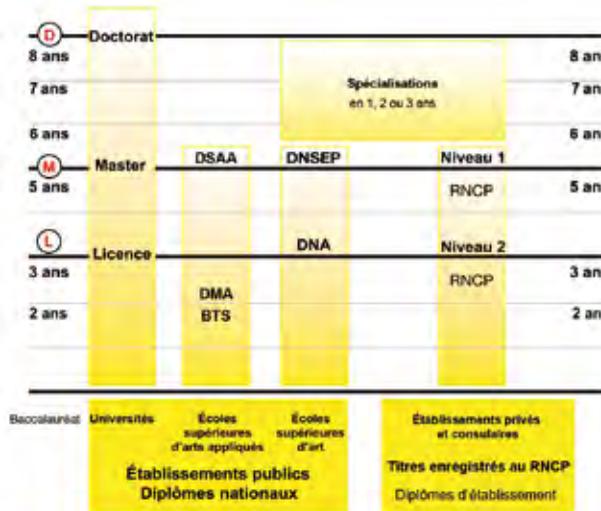
Beaucoup d'écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans après le Baccalauréat. Elles délivrent des diplômes d'écoles qui peuvent être enregistrés au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle (RNCP), garantie de reconnaissance. www.rncp.cncp.gouv.fr

Les Écoles du patrimoine

3 écoles publiques dispensent des formations de haut niveau. Les métiers sont liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), ou à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs...).

- École du Louvre (EDL), Paris www.ecoledulouvre.fr
- École Nationale des Chartes (ENC), Paris : www.enc.sorbonne.fr
- Institut National du Patrimoine (INP), Paris www.inp.fr

Le système LMD et les diplômes d'art



BTS : Brevet de Technicien Supérieur
DNA : Diplôme National d'Art
DMA : Diplôme des Métiers d'Art
DSAA : Diplôme Supérieur des Arts Appliqués
DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique

Les conservatoires

Musique, danse, art dramatique... Les Conservatoires travaillent en partenariat avec les universités et proposent des formations qui s'inscrivent dans le schéma LMD. Liste des conservatoires : <http://mediatheque.cite-musique.fr> > Guide pratique de la musique > Base de données > Conservatoires et écoles de musique

www.campusfrance.org

>Espace documentaire
>Fiches Diplômes>Diplômes d'art



CampusArt

www.campusart.org



La candidature en ligne dans plus de 60 universités et écoles supérieures d'art publiques ou privées françaises du réseau CampusArt

Le réseau CampusArt offre un choix de plus de 200 formations artistiques proposées au niveau Licence ou Master. Un seul dossier en ligne permet aux étudiants étrangers ayant étudié les arts pendant 3 ans d'adresser leur candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

Les Écoles d'architecture

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation sur la base du LMD (Licence, Master, Doctorat).

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans qui confère le grade de Licence avec l'obtention du **Diplôme d'Études en Architecture (DEEA)** ;
- un 2^{ème} cycle d'études d'une durée de 2 ans qui confère le grade de Master avec l'obtention du **Diplôme d'État d'Architecte (DEA)** ;
- l'obtention de l'**Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (HMONP)** requiert une 6^{ème} année d'études et un stage, c'est le seul titre qui autorise l'architecte à déposer un permis de construire ;
- un 3^{ème} cycle d'études permet d'obtenir des **Diplômes de Spécialisation et Approfondissement en Architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de 1 à 2 ans selon les domaines ou des **Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA)**.

À l'issue de 7 années d'études minimum, **certaines Écoles proposent des double-cursus architecte-ingénieur** en partenariat avec des Grandes Écoles d'ingénieurs pour l'obtention du diplôme d'architecte et du Titre d'ingénieur.

À la suite d'un diplôme national de Master recherche, ou d'un diplôme conférant le grade, le **Doctorat en architecture** se prépare en 3 ans au sein des Écoles Doctorales des Universités. On compte actuellement 300 doctorants en architecture.

Les 20 écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture et de la Communication délivrent des diplômes nationaux.
www.archi.fr/ECOLLES

Deux autres écoles sont habilitées à délivrer des diplômes reconnus équivalents

- l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public : www.insa-strasbourg.fr
- l'École spéciale d'architecture (ESA), établissement privé : www.esa-paris.fr

Architecture et paysage

La formation conduisant au **diplôme de paysagiste (DPLG) grade de Master** est dispensée par trois Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage. Recrutés sur concours, commun à ces 3 Écoles, après le baccalauréat ou l'équivalent plus 2 années d'études supérieures, les étudiants intègrent la formation pour un cursus de 4 ans.

- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPB) - www.bordeaux.archi.fr
- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) - www.lille.archi.fr
- École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille (ENSP) - www.versailles.ecole-paysage.fr

◆ www.campusfrance.org

- > Espace documentaire
- > Offre de formation > Fiches diplômes

Les Écoles et instituts spécialisés

Plus de 3000 écoles et instituts dits spécialisés, publics ou privés viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs très spécifiques : les carrières sociales et paramédicales, le tourisme, la gastronomie, l'hôtellerie...

Ces établissements délivrent des diplômes d'État ou des Titres reconnus par la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP) et des certificats d'établissements. La durée des études y est de 2 à 5 ans et l'admission se fait sur concours ou sur dossier...

www.rncp.cncp.gouv.fr



La France, un système d'enseignement supérieur performant



La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français assurent le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins

Venir étudier en France

Que ce soit au niveau Licence, Master ou Doctorat, il est nécessaire de bien définir son projet d'études et sa finalité afin de pouvoir choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés.

Une réelle adéquation de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances d'admission.

S'informer
pour bien choisir

www.campusfrance.org

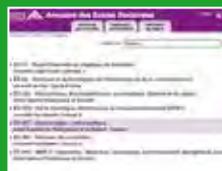
Le site de l'agence Campus France offre un accès unique à toute l'information liée à la préparation du séjour d'études en France.

Cette information est relayée de façon spécifique dans plus de 110 pays.

www.campusfrance.org
> Près de chez vous



Une des richesses de l'enseignement supérieur français tient à la diversité des parcours et des formations dans une même filière. Il existe, partout sur le territoire français, des établissements de très grande qualité, dans tous les domaines : universités, mais aussi écoles de management, écoles d'ingénieurs et écoles d'art de premier plan.



Le choix de la formation

Campus France un dispositif complet d'information

Le Catalogue LMD

www.campusfrance.org
> Trouvez votre formation
> Catalogues

Le Catalogue en ligne des formations supérieures françaises présente plus de 30 000 formations dans environ 3 500 établissements d'enseignement supérieur, du niveau Licence au niveau Doctorat.

Un moteur de recherche performant permet une recherche spécifique par mot clé, domaine et région et pour chaque niveau : Licence, Master, Doctorat. Il donne également un accès direct au site de l'établissement choisi et propose une information synthétique sur celui-ci. **Cette information est complétée par des fiches de présentation sur le domaine d'études, les prestations d'accueil ou encore les Écoles Doctorales.**

◆ www.campusfrance.org/fr
> Trouvez votre formation
> Catalogues



Le Catalogue des programmes enseignés en anglais

www.campusfrance.org
> Trouvez votre formation
> Catalogues
> Programs taught in English

Ce catalogue présente plus de 700 programmes enseignés totalement en anglais sur les 900 programmes proposés.

Les programmes sont détaillés de manière à avoir l'information la plus adaptée : conditions d'admission, statut et accréditation du diplôme, niveau de langues, coût, cours de Français associés



Le catalogue des programmes courts académiques et des séjours culturels et linguistiques

www.campusfrance.org > Trouvez votre formation > Catalogues
> programmes courts en français

Ce catalogue, bilingue français/anglais, présente l'offre de formation en Français Langue Étrangère (FLE) ainsi que les cours d'été /hiver académiques des établissements adhérents à Campus France.

Les programmes donnent lieu soit à l'obtention d'ECTS, soit à la délivrance d'une attestation, d'une certification ou d'un test.

Critères de sélection :

- Une carte interactive des régions françaises,
- Un choix par niveau de français et domaines d'études,,
- Plus de 150 activités sportives, culturelles, gastronomiques..., sont proposées.

Les Espaces Campus France : plus de 200 bureaux dans plus de 110 pays pour un accompagnement personnalisé

Les Espaces Campus France permettent aux étudiants de s'adresser en direct à des professionnels pour mener à bien leur projet d'études en France.

Les responsables des Espaces Campus France ont pour mission de répondre à toutes les questions des étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information, jusqu'à la pré-inscription. Ils apportent une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix pour une formation adaptée, financement, information sur les programmes de bourses, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation au départ.

◆ www.campusfrance.org > Près de chez vous

Maîtriser le français pour étudier en France ?

• Pour s'inscrire en première année à l'université (L1) ou en école d'architecture, les candidats étrangers (hors Union européenne) suivent une procédure particulière (DAP) et doivent justifier de leur niveau de français, soit par un test de langue (TCF-DAP ou TEF), soit par un diplôme (DELF/DALF).

> Pour l'inscription en 2^{ème} et en 3^{ème} année de Licence, en Master, en Doctorat ou dans les Grandes Écoles, chaque institution est libre de fixer ses critères de niveau de français.

> Pour certaines formations enseignées en anglais, un niveau minimum de français peut être exigé par les établissements.

www.campusfrance.org
> Offre de formation
> Fiches Diplômes
> Les tests et diplômes de français langue étrangère



S'informer pour bien choisir



Plus de 145 000 étudiants, soit 68% des étudiants étrangers, choisissent la province pour leur projet d'études en France et bénéficient ainsi d'une très bonne qualité de vie quotidienne et sur le campus d'un confort qui favorise la réussite des études.

S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics sont parmi les moins élevés du monde, la majeure partie du coût réel est prise en charge par l'État (de 10 000 à 14 000 euros par an par étudiant). Ainsi, tout étudiant étranger, au même titre qu'un étudiant français, bénéficie de ce dispositif national, garantie de la qualité des diplômes français.

L'inscription s'effectue en 3 étapes

1 • Obtention de l'attestation d'admission dans l'établissement supérieur choisi. Pour les étudiants hors EU, cette attestation est nécessaire à la demande de visa.

2 • Inscription administrative qui valide l'admission. Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée par le paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant constituent les preuves de cette inscription.

3 • Inscription pédagogique, gratuite. Sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen.



À savoir

Il n'y a pas d'équivalence réglementaire entre les diplômes étrangers et les diplômes français. La demande d'équivalence se met en place au moment de la demande d'admission. Elle peut prendre en compte également les expériences professionnelles dans le domaine concerné. **Seul l'établissement d'accueil est habilité à accepter l'admission et à déterminer le niveau de cette admission.**

Évaluation des diplômes étrangers :

Réseau ENIC-NARIC :

www.enic-naric.net

Site France : www.ciep.fr/enic-naricfr/comparabilite.php



À noter Inscription en L1 :

la demande d'admission préalable (DAP)

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, qui souhaitent s'inscrire en première année à l'université, doivent impérativement faire une demande d'admission préalable (DAP) auprès du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France de leur pays de résidence. Dans une trentaine de pays, la procédure s'effectue à travers le dispositif obligatoire d'inscription en ligne. Dans tous les cas, cette procédure particulière débute en janvier de chaque année et obéit à un calendrier très strict.

Cas particulier : l'Admission Post-Bac (APB)

Ce dispositif obligatoire de pré-inscription en ligne en première année d'enseignement supérieur concerne les étudiants étrangers (qu'ils soient titulaires du baccalauréat français ou non) lorsqu'ils souhaitent rejoindre l'enseignement supérieur français en première année dans certains établissements à admission sélective comme par exemple les IUT, les STS, les CPGE, établissements non concernés par la DAP (Demande d'Admission Préalable).

Liste des formations référencées pour laquelle la candidature via ce portail est obligatoire : www.admission-postbac.fr

Union Européenne

Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, pour une inscription en L1, doivent faire leur demande via le dispositif en ligne APB.

Droits d'inscription dans les établissements français d'enseignement supérieur

En France, les droits de scolarité annuels dans les établissements publics sont fixés par l'État.

2014-2015

- 184 euros pour les étudiants en Licence,
- 256 euros pour les étudiants en Master,
- 391 euros pour les étudiants en Doctorat,
- 610 euros pour les étudiants en Écoles d'ingénieurs.

Ces prix incluent l'accès aux bibliothèques universitaires. S'y ajoutent l'adhésion obligatoire à la sécurité sociale étudiante, des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé et peut varier de 1 500 à 15 000 euros par an.

Dans 32 pays, les Espaces Campus France animent un dispositif de demande d'inscription en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France (procédure CEF).

L'accès en ligne permet à l'étudiant via son espace personnalisé :

- de présenter un seul dossier de candidature en ligne à plusieurs établissements ;
- de suivre l'évolution de son dossier en ligne, depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du visa ;
- de dialoguer avec Campus France.

Cet accompagnement se conclut par un entretien personnalisé permettant à l'étudiant de présenter son projet d'études, avec le passage éventuel d'un test de français.

Cette procédure en ligne prend en charge également la démarche de demande de visa.

www.campusfrance.org

> Préparer son séjour

> S'inscrire

> Pays à procédure CEF



Bourses et financements

Il existe de nombreuses possibilités de financer un séjour d'études ou de recherche en France : bourses, allocations, aides à la mobilité. L'Agence Campus France gère l'ensemble des programmes de bourses pour les étudiants étrangers.

LES BOURSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Ministère français des Affaires étrangères propose plusieurs types de bourses qui couvrent différentes prestations : couverture sociale, allocation d'entretien, frais de formation, frais de voyage, ...

www.diplomatie.gouv.fr > Venir en France > Étudier en France > Financer le projet

Les bourses des Ambassades de France à l'étranger

Les bourses du Gouvernement français sont allouées pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. Quel que soit leur pays de résidence ou le type de bourse, les candidats doivent, avant leur départ et au moins un an à l'avance, s'adresser directement au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du pays de résidence.

Il existe plusieurs catégories de bourses : les bourses d'études, les bourses de stage, les bourses de séjour scientifique de haut niveau.

Les programmes spécifiques

• **Les «bourses d'excellence Eiffel»** permettent de financer des formations de niveau Master ou des mobilités de dix mois dans le cadre d'une co-tutelle ou co-direction de thèse. Les candidatures sont présentées par

les établissements français et non par les étudiants eux-mêmes.

• **Les bourses «Quai d'Orsay-Entreprises»** visent à favoriser et développer l'accueil en France d'étudiant(e)s étrangers issus des meilleurs établissements de leur pays d'origine en partenariat avec les grandes entreprises françaises.

• **Les «bourses d'excellence Major»** Le programme Major finance des formations jusqu'au niveau Master à des élèves étrangers des lycées français à l'étranger ayant obtenu mention Bien ou Très bien au baccalauréat.

www.aefe.fr/tous-publics/bourses/dispositif-post-bac-excellence-major

LE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS + - 2014-2020

Il fusionne l'ensemble des programmes existants en matière d'éducation et de formation, ainsi que le programme «Jeunesse en action», et, pour la première fois, il ajoute le sport dans un programme européen.

Un nouveau mécanisme expérimental permettra aux étudiants en master d'obtenir des prêts à des conditions favorables pour étudier dans un autre pays. Plus ouvert sur les pays tiers, il doit permettre la mobilité de plus de 4 millions de personnes dont plus de 2 millions d'étudiants.

Les étudiants peuvent obtenir une bourse pour effectuer une période d'études dans un autre établissement européen, à partir de la deuxième année d'études pour **une durée comprise entre 3 et 12 mois**. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur

• **Les programmes conjoints de masters et doctorats Erasmus Mundus** sont organisés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de différents pays. Les cours prévoient une période d'étude dans au moins deux établissements et conduisent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint. Dans ce cadre des bourses sont offertes aux étudiants, doctorants et universitaires de haut niveau.

www.agence-erasmus.fr/page/masters-conjoints

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

• **L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)** propose des bourses de mobilité entre les 800 institutions membres dans 100 pays. La priorité est accordée à la mobilité Sud/Sud.

www.auf.org/allocations

Le moteur de recherche bilingue CampusBourses facilite votre recherche de financement

www.campusfrance.org > Financer vos études



Accessible sur le site www.campusfrance.org.

CampusBourses permet une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers : **plus de 650 programmes nationaux** (institutions gouvernementales françaises, collectivités territoriales, entreprises, fondations, établissements d'enseignement supérieur ...) **et internationaux** (ambassades de France, institutions gouvernementales étrangères, institutions étrangères et multilatérales) sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère de recherche (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de sélectionner les programmes adaptés à votre profil. Des informations complètes et les contacts et liens vers les sites Internet des institutions responsables sont présentés pour chaque programme de financement.

La demande de visa

Tous les étudiants, non ressortissants de l'Espace Economique Européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San-Marin et du Vatican, doivent obtenir un visa de long séjour pour suivre leurs études en France quand le séjour est supérieur à 3 mois.

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.

Le visa national long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) « étudiant » (>3 mois)

Le visa long séjour valant titre de séjour est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à 3 mois. **Ce visa vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité, dès lors qu'il a été visé par l'OFII** (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Il suffit pour cela de contacter l'**OFII**, **dès l'arrivée en France.** www.ofii.fr La procédure de demande de visa intervient une fois que l'étudiant dispose d'un certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur.

À noter

- À l'issue du visa (VLS-TS) « étudiant », une carte de séjour pluri-annuelle peut être accordée, pour la poursuite d'études.
- Les étudiants mineurs doivent demander un « visa pour mineur scolarisé en France » et n'ont pas d'obligation de demande titre de séjour en France.

Le visa de long séjour VLS-TS « scientifique-chercheur » (>3 mois)

Ce visa est destiné aux titulaires d'un diplôme au moins équivalent au Master, venant en France pour mener des travaux de recherche ou pour dispenser un enseignement de niveau universitaire : doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs.

Ce visa vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité, dès lors qu'il a été visé par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Il suffit pour cela de contacter, **dès l'arrivée en France**, l'OFII. www.ofii.fr

Ce titre de séjour permet d'exercer en France des activités de recherche ou d'enseignement dans le cadre d'une convention d'accueil établie par un organisme public ou privé de recherche ou d'enseignement supérieur.

Il est valable un an et peut être renouvelé. Une taxe d'environ 340 euros est perçue lors de sa délivrance. Il est possible d'en obtenir le renouvellement pour une durée supérieure à un an, mais ne pouvant excéder 4 ans.



Les visas court séjour (< 3 mois)

• Le visa Schengen de court séjour

Ce visa de court séjour dans l'espace Schengen, défini par le code communautaire, autorise un séjour ne pouvant excéder trois mois. Ce visa non renouvelable dispense de titre de séjour sur le territoire français. Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée sont en droit de solliciter ce type de visa.

• Le visa court séjour portant la mention "étudiant-concours"

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite, l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

À noter

- Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union Européenne.

◆ www.campusfrance.org

- > Préparer son séjour
- > Obtenir un visa

Les 32 pays dotés d'une procédure en ligne obligatoire (procédure CEF)

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam

Pour ces pays, une procédure de candidature à l'inscription dans un établissement d'enseignement français en ligne a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa.

Suite à l'entretien d'évaluation et dès réception de l'accord de pré-inscription, la demande de visa est déposée par l'étudiant et suivie par l'Espace Campus France.

www.campusfrance.org

- > Préparer son séjour
- > S'inscrire
- > Pays à procédure CEF

Il est conseillé de faire sa demande le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins 2 mois avant la date de début des cours.

La France, art de vivre, histoire et culture



Le classement de l'International living association place la France

à la 4^e place pour la qualité de la vie :

- un excellent système de santé, classé 1^{er} par l'OMS
- une des meilleures espérances de vie au monde
- un des pays les plus sûrs d'Europe
- un réseau de transports publics efficace
- un réseau Internet parmi les plus performants au monde.

Vivre en France

Étudier en France, c'est aussi vivre en France et découvrir au quotidien les réalités de la culture et de l'art de vivre en France.



En France, les étudiants étrangers comme français, bénéficient de nombreuses réductions.

Restauration universitaire (RU), résidences universitaires, aides au logement, couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...) : ces conditions permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels et aussi d'apprécier la vie quotidienne.

L'accès à la culture et aux sports

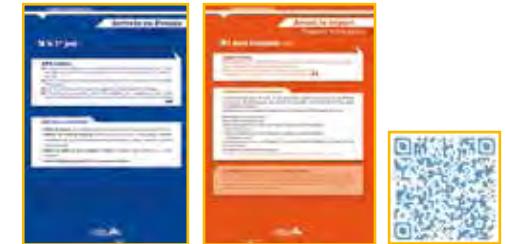
Plus de 2000 salles de cinéma, plus de 33 000 représentations théâtrales par an, 1 200 musées témoignent des pratiques culturelles quotidiennes, aussi bien à Paris qu'en province. Festivals de musique, d'art lyrique et de danse, manifestations sur la science, sur la gastronomie en passant par le sport et la littérature viennent compléter cette offre culturelle mondialement réputée.

Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports : il donne un accès privilégié aux installations sportives et les associations sportives sont très actives dans les écoles et universités.

Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au cœur de la ville : musées, librairies, cinémas, théâtres ou cafés ne sont jamais très loin.

Campus France prépare avec vous votre départ et vous accompagne dès votre arrivée en France



La collection des Fiches Arrivée

Cette collection de « fiches pratiques », listent, point par point, les éléments et les démarches de préparation du voyage et de l'arrivée en France. Organisées chronologiquement : « Un mois avant le départ », « Une semaine avant le départ », « Le jour de l'arrivée », « Pendant la première semaine », « Pendant le premier mois », « Tout au long du séjour », ces fiches permettent de préparer concrètement le départ, de hiérarchiser les premières démarches, de lister les urgences, assurant ainsi une arrivée sereine.



Enjoy French culture shock

Abécédaire de la vie quotidienne étudiante

Ce guide de poche, bilingue français/anglais, conçu comme un dictionnaire où les articles sont signalés par des codes couleur (culture, études, santé...), permet de retrouver très vite les expressions, acronymes, éléments de langage, de la vie quotidienne et étudiante. Chaque entrée alphabétique est l'objet d'un article emblématique

Au retour, il restera une mémoire de cette expérience française.

Se loger en France

Avant d'entreprendre la recherche d'un logement en France, il est nécessaire de déterminer, en fonction de son statut, de ses moyens financiers et de la durée de son séjour, vers quel type d'hébergement s'orienter. Le coût d'un logement reste élevé, mais les étudiants étrangers bénéficient d'aides au logement, au même titre que les étudiants français.

Les résidences universitaires

Situées sur les campus ou en ville, elles sont gérées par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires). Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m² ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 120 à 350 euros* par mois. Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas souvent d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité pour les étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français et aux étudiants ayant intégré un programme d'échange.

• Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires : www.cnous.fr

À noter : Les Grandes Écoles et les établissements privés disposent souvent de résidences sur leurs campus.

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, destinées aux étudiants, sont implantées dans les grandes villes. Elles se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire. Le loyer varie de 600 à 800 euros/mois* pour Paris et de 400 à 700 euros/mois* en province.

La location dans le secteur privé

Ce type de location est assujéti à la présentation d'une caution qui garantit le paiement du loyer. Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer.

La colocation

Location d'un logement à plusieurs : les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. Aucune réglementation spécifique : le bailleur et les colocataires sont donc soumis aux mêmes droits et devoirs que dans le cadre d'une location simple. Pour l'obtention d'une aide au logement pour chaque colocataire, il faut s'assurer que le nom de chacun des colocataires figure sur le contrat de location.

Attention : il est fréquent qu'une « clause de solidarité » soit ajoutée au contrat du bail. Ainsi, si l'un des colocataires ne pouvait payer sa part de loyer, le bailleur serait en droit de l'exiger à ses colocataires. Cette clause est valable pour toute la durée du bail.

La sous-location

Un locataire ne peut pas, en principe, relouer son logement à une autre personne. Pour qu'un locataire puisse sous-louer tout ou partie du logement loué à une ou plusieurs personnes, il doit impérativement obtenir l'accord écrit du propriétaire. Sans ce document, le bailleur est en droit de demander la résiliation du bail immédiate, ainsi qu'une indemnité d'occupation. La loi précise que le locataire ne peut percevoir du sous-locataire un loyer supérieur au loyer dont il est lui-même redevable au bailleur.

Attention : vérifier si la personne qui offre une sous-location dispose d'une autorisation du propriétaire. Après quoi, un contrat de sous-location doit être impérativement rédigé. Il doit notamment préciser le montant du loyer, la date de paiement de celui-ci, la durée de la sous-location, les obligations des parties, la répartition des charges.

La réglementation de la sous-location : www.souslouer.com

Le logement en famille

Plus adapté à des séjours courts, il permet de louer une chambre meublée « chez l'habitant ». Le coût par semaine à Paris varie de 200 euros* (petit déjeuner compris) à 300 euros* (incluant petit-déjeuner et le repas du soir) ; il est moins élevé dans les villes de province.

Le logement intergénérationnel

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à faciliter la vie quotidienne de la personne âgée avec participation aux charges (eau, électricité, entretien...).

Pour accéder aux services d'une association gérant les locations intergénérationnelles, l'étudiant doit en règle générale s'acquitter d'une adhésion à l'association (entre 100 et 350€ pour un an, selon le type de logement trouvé) et parfois de frais de dossier (autour de 15€).

◆ www.campusfrance.org

Informations et sites pour trouver un logement, sur les aides au logement...

www.campusfrance.org > Vivre en France > Se loger

Les services d'accueil offerts par les établissements

www.campusfrance.org > Espace documentaire

> Informations sur les établissements > Fiches accueil

*Ces prix sont donnés hors les aides au logement que l'étudiant peut obtenir.

À noter

La plateforme en ligne du réseau des CROUS www.lokaviz.fr

Grâce à la plateforme de logements du réseau des CROUS, près de 60 000 étudiants ont trouvé un logement. Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante.

La Clé, caution locative étudiante

Une garantie de l'État, disponible dans toutes les académies, hors Outre-mer, permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Le dispositif s'applique à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail.

La demande de CLÉ (Caution Locative Étudiante) s'effectue depuis le site Lokaviz.

Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) :

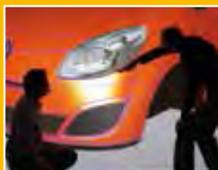
l'allocation de logement à caractère Social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL).

Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail.

Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : www.caf.fr

Liens utiles logement (information, législation, sites d'annonces, aides au logement...) à la rubrique WEB



Travailler en France

Pendant les études

Au même titre que les étudiants français, **les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou de Suisse** peuvent librement exercer toute activité professionnelle durant leurs études en France. À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse.

La loi française autorise le travail des **autres étudiants étrangers** selon les modalités suivantes :

Le titre de séjour (VLS-TS validé par l'OFII ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit à l'exercice, à titre accessoire, d'une activité professionnelle salariée de **60% de la durée de travail annuelle (soit 964 heures par an), sans autorisation administrative préalable.**

À noter : Les heures de stage, rémunérées ou non, effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées. À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 9,53 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires, environ 20%).

L'emploi étudiant au sein des établissements d'enseignement supérieur

Les étudiants étrangers ont la possibilité d'occuper un emploi étudiant pour exercer les activités suivantes : accueil des étudiants, accompagnement des étudiants handicapés, tutorat, soutien informatique, animations culturelles,

scientifiques, sportives et sociales, aide à l'insertion professionnelle, promotion de l'offre de formation.

Les contrats sont conclus pour une période maximale de douze mois entre le 1^{er} septembre et le 31 août. La durée effective de travail n'excède pas 670 heures entre le 1^{er} septembre et le 30 juin et ne peut excéder 300 heures entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Après obtention du diplôme

• Étudiants étrangers titulaires d'un diplôme au moins équivalent du Master

Les étudiants étrangers ayant obtenu un diplôme au moins équivalent au Master, peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour valable de 6 mois à 1 an et non renouvelable, à l'issue de la validité de la carte de séjour « étudiant ». Cette autorisation permet d'occuper un emploi salarié dans la limite de 60 % de la durée légale du travail. **Si le contrat de travail est en relation avec la formation suivie, assorti d'une rémunération au moins égale à une fois et demie le SMIC, la demande de changement de statut, d'étudiant à salarié, à faire en préfecture, permet de travailler à plein temps lorsqu'elle est accordée (ce n'est pas automatique).**

• Autres étudiants

Le recrutement par une entreprise, à l'issue des études, implique un changement de statut, d'étudiant à salarié, en suivant une procédure spécifique avec présentation du contrat de travail ou de la proposition d'embauche émanant d'une entreprise française.

www.campusfrance.org

> Vivre en France > Travailler

S'assurer en France



Sécurité sociale et assurance maladie

• **Les étudiants issus des États tiers** (hors Espace Économique Européen), âgés de moins de 28 ans au 1^{er} octobre et qui suivent une formation de plus de 3 mois dans un établissement d'enseignement agréé, sont automatiquement affiliés au **régime étudiant de la Sécurité Sociale** (système de protection sociale français). Cette adhésion se fait dans l'établissement d'enseignement au moment de l'inscription administrative. Le montant de l'inscription pour l'année est d'environ 200 euros (certains étudiants, boursiers notamment, sont exonérés de ces droits). Au-delà de 28 ans, ces étudiants doivent s'affilier directement à la Sécurité sociale via la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie** (CPAM) la plus proche de leur domicile (toutes les adresses sur le site de la Sécurité sociale : www.ameli.fr).

• **Les étudiants issus d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou de Suisse** bénéficient de la Sécurité sociale française, sans payer de cotisation sociale, dès lors qu'ils se munissent d'une **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (CEAM) couvrant toute l'année universitaire.

• Pour tous les **autres étudiants** (durée d'études de moins de 3 mois, étudiants dans un établissement non agréé), une assurance maladie personnelle volontaire doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie. Des mutuelles d'assurance spécifiquement dédiées aux étudiants peuvent venir compléter ce montant.

Les 3 principales sont :

La Mutuelle des Étudiants : www.lmde.fr, présente sur tout le territoire français ; L'Emevia qui regroupe des mutuelles étudiantes régionales : www.emevia.com ; La Smerep, La mutuelle étudiante : www.smerep.fr.

L'assurance multirisque habitation

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie... Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation **inclut l'assurance responsabilité civile**, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

À noter : en fonction des différentes situations, il est également possible de souscrire à d'autres assurances complémentaires (assurance rapatriement, assurance véhicule, assurance pour la pratique d'un sport...).



Les assurances obligatoires

La loi française autorise le travail des étudiants étrangers



Vie culturelle

La vitalité culturelle française permet de bénéficier d'un accès quotidien à la culture. La multiplicité des lieux prouve que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative.

Festivals de musique (Vieilles charrues à Carhaix, Folles journées de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marcillac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Avoriaz, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin, Nuits européennes des Musées).

Toute l'info sur www.culture.fr

Musées et monuments

La France compte 7000 musées sur tout le territoire. Si la Tour Eiffel reste le plus visité, plus de 40000 bâtiments sont protégés au titre des monuments historiques (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle). Liste des musées nationaux : www.rmn.fr

Livre

Le livre de poche, format économique, met les livres à la portée de tous les budgets : 6 Euros. De nombreuses manifestations autour du livre - Salons du Livre, Escapes du livre - en province et à Paris, témoignent de cet intérêt des Français pour la lecture.

Presse

La presse française se caractérise par sa diversité (magazines spécialisés, presse quotidienne, payante, nationale,

régionale, hebdomadaire, mensuelle...). Chaque ville et chaque région possèdent un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales : Sud-Ouest en Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille... www.presseregionale.fr

Bibliothèques

La France compte plus de 3 000 bibliothèques. L'inscription gratuite se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence et permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville.

BU - Bibliothèque Universitaire

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir jusqu'à 22h ou le dimanche. Il existe 127 bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres. Catalogue du Système Universitaire de Documentation : www.sudoc.abes.fr

Sport

Hors des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics. Des milliers d'associations, avec une inscription modique, permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements sportifs. L'accès aux piscines municipales est également très peu coûteux.

www.associations-sportives.fr

Vie associative

Les associations étudiantes sont très présentes. Elles permettent aux étudiants de se retrouver, d'organiser la vie extra-scolaire (festivals, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées...).

Elles permettent aussi de s'investir dans des actions très variées autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels tout en assumant des rôles divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... Autant d'actions qui peuvent être valorisées sur un CV. Enfin, les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau.

Annuaire des associations françaises : www.asso1901.com



À noter

Dans les écoles supérieures, le Bureau Des Étudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs adhérents. Ce bureau organise les activités extra-scolaires



Universités

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, de filières ou diplômes, sportives, syndicales. Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopies...)

- Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) : www.etudiantdeparis.fr/ressources/aides-universites
- Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour plus de 12 000 associations étudiantes : www.animafac.net
- ESN, le réseau International des anciens étudiants Erasmus : www.esn.org



France Alumni

www.francealumni.fr

Campus France lance le réseau France Alumni, qui souhaite rassembler les étudiants ayant fait un séjour d'études en France, les entreprises, les établissements pour faire vivre le prolongement de l'expérience française. Rejoignez le !



Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement

Combien coûte... ?

Compte tenu des nombreuses réductions attachées au statut d'étudiant, la moyenne pour un budget mensuel se situe entre 800 euros en province et 1 000 euros à Paris.

Repas - nourriture

- **1 baguette de pain** : 0,80 euro
- **1 café** : 1 à 2 euros
- **1 camembert** : 2 euros
- **1 croissant** : 1 euro
- **1 kg de pâtes** : 1 euro
- **1 kg de pommes de terre** : 1,20 euros
- **1 kg de riz** : 1,90 euros
- **1 litre de lait** : 1,20 euros
- **6 œufs** : 1,50 euros
- **1 repas au restaurant universitaire (RU)** : 3,20 euros
- **1 repas dans un « fast-food »** : 7 euros
- **1 restaurant de quartier** : 10 à 20 euros
- **1 sandwich** : 5 à 8 euros



Santé

Consultations médicales

- **Généraliste** : à partir de 23 euros (14 euros remboursés)
- **Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue** : à partir de 37 euros (24 euros remboursés)
- **Gynécologue - Ophtalmologue** : à partir de 28 euros (19 euros remboursés)
- **Spécialiste** : à partir de 25 euros (19 euros remboursés)
- **Dentiste** : au moins 30 euros (dépend du soin).

Culture, loisirs

- **Mobile, Internet** : Un très grand nombre d'offres pour tous les budgets et selon les options.
- **1 entrée au cinéma tarif étudiant** : environ 7,50 euros (certaines chaînes de cinémas proposent des cartes illimitées à 30 euros/mois).
- **1 entrée au musée** : 5 à 10 euros
- **1 entrée à la piscine tarif étudiant** : 1,70 euros
- **1 journal** : 1,20 euros
- **1 livre de poche** : environ 6 euros
- **1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**)** : 60 euros
- **1 place de théâtre** : à partir de 30 euros



Transport

- **1 aller-retour Paris-Barcelone en avion** : 100 à 150 euros
- **1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys** : 100 à 120 euros
- **1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar** : 100 à 150 euros
- **1 aller-retour Paris-Nice en TGV** : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance, le prix peut descendre à 50 euros)
- **1 carte mensuelle de transport à Paris** : de 60 (Paris intra-muros) à 123 euros (lointaine banlieue)
- **1 litre d'essence** : 1,40 euros
- **1 vélo municipal** : 1 euro par jour, gratuit les 30 premières minutes à Paris, ces services - Vélib', Vélov, V3 - existent dans plusieurs grandes villes, les tarifs sont donc variables.

Le coût de la vie quotidienne peut varier du simple au double entre la province et Paris





Nouveau

Piloté par Campus France, www.francealumni.fr, le site du réseau des étudiants ayant fait un séjour d'études se veut le point d'entrée unique qui rassemble anciens étudiants, établissements, entreprises pour prolonger efficacement l'expérience française.



Campus France accompagne l'étudiant à chacune des étapes de son projet d'études en France : information, aide au choix des formations et des établissements, financement du projet (bourses et autres financements), demande d'admission, demande de visa, préparation au départ, accueil à l'arrivée...



www.campusfrance.org

Le site de l'agence Campus France, décliné dans plus de 30 pays, offre un accès unique à l'information pour préparer un séjour d'études en France.

> Trouvez votre formation

Un moteur de recherche performant qui permet de choisir sa formation quelque soit le niveau préparé Licence, Master et Doctorat. Des recherches spécifiques sont proposées pour les programmes enseignés en anglais, les études d'art, les programmes courts et les séjours culturels et linguistiques (FLE).

> Financez vos études : le moteur de recherche CampusBourses

Campus France a développé un moteur de recherche bilingue français/anglais qui présente plus de 600 programmes de bourses nationaux et internationaux. Ce moteur de recherche est complété par une description détaillée de chaque financement..

> Vivre en France

Le site présente aussi toutes les informations pratiques liées à chaque étape de la mise en place de votre projet d'études : modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, visas, vie en France, apprentissage du français, accueil, logement, etc.

Sont proposées en téléchargement, pendant la navigation, des fiches qui permettent d'offrir une information complémentaire immédiate.

> L'information sur les établissements

Fiches établissements : présentation synthétique de l'établissement : filières, points forts, internationalisation

Fiches Accueil : présentation des prestations d'accueil mises en place pour les étudiants

> L'information sur les filières

Fiches Domaines : présentation de l'organisation des études dans un domaine disciplinaire

Fiches Diplômes : présentation de diplômes spécifiques : BTS, IUT, Licence professionnelle, le Titre d'ingénieur en France, Architecte...

Fiches Recherche : présentation de l'actualité de la recherche par discipline et des Écoles Doctorales et laboratoires concernés (Agronomie, Biologie, Mathématiques, Énergies renouvelables, Sociologie, nanotechnologies...).

Le guide «Étudier en France après le baccalauréat» en partenariat avec l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger),

Tous ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le site via l'espace documentaire ou via une recherche par mot-clé



Accueil en France

L'accompagnement aux démarches administratives et pratiques en France

Les Établissements d'enseignement supérieur et les Régions organisent, à chaque rentrée, des guichets uniques qui concentrent de nombreux services pour faciliter les démarches administratives et l'accès au logement des étudiants étrangers.

www.campusfrance.org > [Vivre en France](#) > [les services d'accueil](#) : information sur l'ensemble de ces dispositifs et implantation où Campus France assure des permanences

À noter

La collection des Fiches Accueil présente, établissement par établissement, les prestations et dispositifs d'accueil mis en place, de la préparation au séjour (inscription, logement...) jusqu'à l'arrivée en France (accueil à l'aéroport, dans l'établissement, guichet unique..).

www.campusfrance.org/fr/espace-documentaire > [Information sur les établissements](#)

Le suivi personnalisé dans les Espaces Campus France

Plus de 200 Espaces Campus France dans plus de 110 pays apportent une aide concrète à la mise en œuvre d'un projet d'études en France : analyse du projet, aide au choix de la formation, d'un financement, aide à la constitution du dossier de candidature et suivi avec les établissements jusqu'à la réponse d'admission (ou de non-admission), préparation au départ...

Dans 32 pays, une procédure de candidature en ligne, la procédure CEF, a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour obtenir un visa «étudiant». Elle permet de dialoguer avec les établissements et l'Ambassade, d'accéder à un espace personnel et de suivre en ligne l'évolution des dossiers de candidature et de demande de visa.

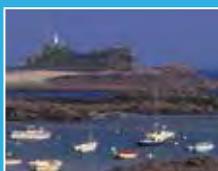
Tous les Espaces Campus France :

www.campusfrance.org
> Près de chez vous

À noter

Campus France dispose de 5 délégations en France à Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Ces délégations assurent le relais auprès des acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers pour leur accompagnement dans les démarches, la gestion des bourses, l'accès au logement, la garantie d'une couverture sociale, le suivi du séjour.

Web



- ◆ Campus France : toute l'information et l'accompagnement pour un projet d'études en France : www.campusfrance.org
- ◆ Ministère des Affaires étrangères : démarches pour venir en France, adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses pour étudiants étrangers : www.diplomatie.gouv.fr
- ◆ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- ◆ CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) : informations sur les bourses, les résidences universitaires, les restaurants universitaires : www.cnous.fr
- ◆ ENIC-NARIC France - Centre d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes : www.ciep.fr/enic-naricfr
- ◆ ERASMUS+, France, Education et Formation www.agence-erasmus.fr
- ◆ Europa, le portail de l'Union Européenne : <http://europa.eu>
- ◆ Inscription en première année à l'université pour les titulaires du baccalauréat : www.admission-postbac.fr
- ◆ Institut Français : www.institutfrancais.com

Formations

◆ Formations d'ingénieur

- Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) : www.cdefi.fr
- Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) : www.cti-commission.fr
- FESIC - réseau de 28 écoles d'ingénieurs et de management : www.fesic.org
- Figure, Formations en Ingénierie d'universités et de recherche - 15 universités partenaires : www.reseau-figure.fr
- GEIPI-POLYTECH: concours d'entrée qui regroupe 27 Écoles publiques d'ingénieur : www.geipi-polytech.org
- Label EUR-ACE (accréditation des formations d'ingénieurs en Europe) : www.enaee.eu
- Réseau n+i des écoles d'ingénieurs : www.nplusi.com
- Réseau ParisTech (rassemblement de Grandes Écoles françaises en sciences et technologies) : www.paristech.org
- Réseau Polytech (réseau national d'écoles d'ingénieurs polytechniques des universités) : www.polytech-reseau.org

◆ Conférence des Grandes Écoles : www.cge.asso.fr

◆ Labels Business Schools

- EQUIS (label européen attribué par la *European Foundation for Management Development*) : www.efmd.org/equis
- AACSB (label américain attribué par *Association to Advance Collegiate Schools of Business*) : www.aacsb.edu/accreditation
- AMBA (label attribué par l'Association des MBA) : www.mbaworld.com

◆ Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) : www.ccip.fr

◆ Formations en arts

- Réseau CampusArt : www.campusart.org
- Annuaire des écoles supérieures d'art : www.andea.fr
- Centre national de la cinématographie (CNC) : www.cnc.fr

◆ Formations à l'architecture

- 20 écoles d'architecture publiques : www.archi.fr/ECOLE
- INSA de Strasbourg : www.insa-strasbourg.fr
- École Spéciale d'Architecture : www.esa-paris.fr

◆ Formations du secteur de la mode (site de l'Union des industries textiles) : www.textile.fr

◆ Formations à l'agriculture :

- Les établissements publics d'enseignement agricole : www.educagri.fr
- Agreenium, Science pour l'alimentation et l'agriculture durables : www.agreenium.org
- Moteur de recherche de l'enseignement agricole : <http://agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole>
- Communauté éducative de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

◆ Formations à la santé

- Académie nationale de médecine : www.academie-medecine.fr
- Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) : www.aphp.fr
- Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEFMF) : www.anemf.org

• Centre national des concours d'Internat (CNCI) - Médecine, Pharmacie, Odontologie : www.cnci.univ-paris5.fr

• Communauté médicale et paramédicale indépendante (étudiants en médecine et paramédical) : www.remede.org

• Collège de médecine des hôpitaux de Paris : www.cmhp.asso.fr

• Diplôme de Français Professionnel médical B2 (DFP-B2) de la Chambre de Commerce de Paris (CCIP) : www.francais.cci-paris-idf.fr/dfp/

• École des Hautes Études en Santé Publique : www.ehesp.fr

• Hôpitaux de France : www.hopital.fr

• Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : www.sante.gouv.fr

• Ordre national des médecins : www.conseil-national.medecin.fr

• Réseau des 32 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) : www.reseau-chu.org

• Université de Strasbourg, Faculté de médecine (concours DFMAS/DFMSA) : <http://med.unistra.fr>

• Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport : www.unf3s.org

◆ Ministère des Sports

(Formations du secteur du sport) : www.sports.gouv.fr

◆ Enseignement à distance Cours en ligne

- FUN - France Université Numérique, le portail des cours en ligne du MENESR www.france-universite-numerique.fr
- Fondation UNIT Université Numérique Ingénierie et Technologie : www.unit.eu/fr
- CNED (Centre national d'enseignement à distance) : www.cned.fr
- FIED (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) : www.fied-univ.fr
- FORMASUP, portail de la formation à distance : www.formasup.fr
- ISPED - Institut de Santé Publique d'Épidémiologie et de Développement : www.isped.u-bordeaux2.fr
- Le portail de la formation à distance (10 écoles spécialisées, 100 formations) : www.formations-distance.com
- PLOTEUS, Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe : www.ec.europa.eu/ploteus

Recherche...

- Agence Nationale de la Recherche : www.agence-nationale-recherche.fr
- Annuaire Campus France des Écoles Doctorales : <http://d.campusfrance.org>
- ABG L'intelli'agence (insertion professionnelle des jeunes docteurs) : www.intelligence.fr



...Recherche

- ANDès (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) : www.andes.asso.fr
- ANRT (Agence nationale de la Recherche et de la Technologie) : www.anrt.asso.fr
- CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) : www.cnrs.fr
- EURAXESS mobilité des chercheurs en Europe : <http://ec.europa.eu/euraxess/>
- Fondation KASTLER (accueil en France des chercheurs étrangers) : www.fnak.fr
- Bpifrance, banque publique d'investissement : www.bpifrance.fr
- Oriente Express : répertoire d'adresses de bibliothèques et de centres de documentation de Paris et la région parisienne) : www.bpi.fr
>Recherche documentaire>Autres bibliothèques

Diplômes et tests de français

- Fiche Campus France Les tests et diplômes de français langue étrangère : www.campusfrance.org
>Espace documentaire >Fiches diplômes
- CIEP (Centre international d'Études Pédagogiques - TCF - DALF - DELF) : www.ciep.fr >Diplômes et tests
- CCIIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - TEF et diplômes de français des affaires et professionnel) : www.fda.cciip.fr
- Fondation Alliance Française, réseau des Alliances françaises : www.fondation-alliancefr.org
- Répertoire des centres labellisés «Qualité français langue étrangère» www.qualitefle.fr

Découvrir la France

- Agence française pour les investissements internationaux - AFII : www.invest-in-france.org
- Bibliothèque Nationale de France (consultation de ses catalogues) : www.bnf.fr
- France Guide, site officiel du tourisme en France : <http://fr.franceguide.com>
- Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative : www.tourisme.fr
- Portail cartographique de la France (IGN) : www.geoportail.fr
- Portail officiel de la France : www.france.fr
- Territoires d'Outre-Mer : www.outre-mer.gouv.fr

Francophonie

- Actualité internationale 24H/24 (en français, anglais et arabe) : www.france24.com
- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) : www.auf.org
- Latitude France - actualité du réseau français dans le monde : <http://latitudefrance.diplomatie.gouv.fr>
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : www.francophonie.org
- Radio France Internationale : www.rfi.fr
- Radio France, les chaînes radio-phoniques du service public : www.radiofrance.fr
- TV5 Monde, télévision internationale francophone : www.tv5.org

Vivre en France

LOGEMENT

◆ Informations

- ACTION LOGEMENT - Critères d'accessibilité au programme Loca-Pass : www.actionlogement.fr
- ANIL - Informations sur le droit au logement en France et contacts : www.anil.org
- CAF - Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr
- CIDJ - Propose des petites annonces de logements de particuliers : www.cidj.com
- CNOUS : www.cnous.fr
- DROIT EN LIGNE - Site d'information sur la législation française : www.droitonline.com
- LOKAVIZ, la plateforme de logements en ligne du réseau des Crous, système de caution la CLÉ : www.lokaviz.fr
- UNCLLAJ - Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes, offres de logement au niveau régional : www.unclaj.org

◆ Logement étudiant Réseaux et associations

- ADELE - Association pour le développement économique du logement étudiant (résidences privées) : www.adele.org
- CEP ENTRAIDE ETUDIANTS - Pour les étudiants de 18 à 26 ans, logement à Paris région parisienne. Cotisation annuelle (20€) : www.logements-etudiants.org
- UNME - Union nationale des maisons d'étudiants : www.unme-asso.com

◆ Résidences étudiantes privées Paris et province

- Cap'Études : www.cap-etudes.com

- Fac-Habitat : www.fac-habitat.com
- Groupe Réside Études - Les Estudines : www.estudines.com
- ICADE Résidences Services : www.icafe-immobilier.com
- Nexity Studéa : www.nexity-studea.com
- Mgel logement : www.mgellogement.fr
- Résidences OSE : www.leclubetudiant.com
- Le Service Logement Étudiant : www.le-sle.com
- Stud'City, uniquement à Clermont-Ferrand : www.studcity-clermont.com
- Studelites : www.studelites.com

◆ Le secteur privé

- Logement étudiant en Île-de-France : www.lokaviz.fr
- www.pap.fr
- www.entrepaticuliers.com
- www.paruvenu.fr
- www.petites-annonces.fr
- www.seloger.com

◆ La colocation

- www.appartager.com
- www.colocation.fr
- <http://colocation.vivastreet.com/annonces-colocation>
- www.leboncoin.fr
- www.pap.fr/annonce/colocation
- www.colocationfrance.fr
- www.easycoloc.com
- www.ma-colocation.com
- www.okroommate.com (en anglais)
- www.koloc.org (entièrement gratuit)

◆ La sous-location

- www.souslouer.com

◆ Le logement en famille et inter-générationnel

- Séjours France Familles : www.sejoursfrancefamille.fr
- Réseau COSI : www.reseau-cosi.com

CULTURE

- Centre des monuments nationaux : www.monuments-nationaux.fr/fr/monuments/carte-des-monuments/
- Centre Pompidou : www.centrepompidou.fr
- Cité de la Musique : <http://mediatheque.cite-musique.fr> > Répertoire de sites > Diffusion
- Fédération française des festivals internationaux de musique : www.francefestivals.com
- Liste des musées nationaux : www.rmn.fr
- Ministère de la culture et de la communication : www.culture.gouv.fr
- Portail de la France : www.france.fr
- Univers Sciences : le portail des sciences et des technologies (Cité des Sciences et d'Industrie, Palais de la découverte) : www.universcience.fr

TRAVAIL

- Le portail de l'administration française : www.service-public.fr
> Etranger - Europe > Etrangers en France

SANTÉ

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : www.ameli.fr
- Cité de la Santé - Universciences : www.universcience.fr/fr/cite-de-la-sante
- La Mutuelle des Étudiants : www.lmde.fr
- Smerep, La mutuelle étudiante : www.smerep.fr
- Emevia qui regroupe des mutuelles étudiantes régionales : www.emevia.com



*Réaliser vos études en France
c'est d'abord faire confiance à
CampusFrance, pour vous
aider à trouver votre
formation, à la financer et à
préparer votre séjour.*

Financez vos études

Trouvez un financement pour vos études et
vos recherches en France.



Trouvez votre formation

Trouvez votre formation parmi les
30 000 formations françaises.



[Programme Taught in English](#)

Informations sur la page

Mon CampusFrance

Revenir à l'équilibre
Pour solliciter à nouveau les
fonctionnalités de site, veuillez nous
en informer.

[Demander un nouveau mot de passe](#)

